

CLUB FRANÇAIS DU LEONBERG

Affilié à la Société Centrale Canine - Agréée par le Ministère de l'Agriculture



EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE

Avec attribution du C.A.C.S.



CENTRALE
CANINE

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025

71250 CLUNY

Espace des Griottons - Terrain de Camping Saint Vital

Jury pressenti :

Messieurs

José Felipe RUIZ CASTAÑEDA (ES) - Daniel KREBES (DE)

Wolfgang MAYER (DE) - Bernard METRAUX (CH)

Valérie BONTEMS (FR) pour les confirmations

A NOTER :

La composition du jury pourra être modifiée selon l'indisponibilité des juges ou le nombre de chiens engagés.

Les confirmations, et les cartes dentaires, pourront être effectuées le samedi 14 septembre de 10 h à 12 h30 ou le dimanche toute la journée.

Tout chien ou chiot pénétrant dans l'enceinte de l'exposition doit impérativement être muni de son carnet de vaccinations à jour selon les règlements sanitaires en vigueur. Pour les chiens en provenance de l'étranger, il sera demandé de fournir une copie du certificat de vaccination antirabique lors de l'inscription. Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la toux de chenil

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION : A LIRE ATTENTIVEMENT-

(Pour tous les cas non prévus, le règlement de la Société Centrale Canine sera appliqué)

La Nationale d'Élevage se tiendra à **Cluny le dimanche 14 Septembre 2025**

ARRIVÉE ET JUGEMENTS - L'accès à l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30. Les jugements commenceront à 9h00 précises et pourront être interrompus entre 12 et 14 heures.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 16h30.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs-Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladie de peau.

- des chiens aveugles ou estropiés.

- des chiens atteints de monorchidie, de cryptorchidie ou d'autres malformations.

- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service Vétérinaire le montant de l'engagement reste acquis à la Société organisatrice.

PRÉSENTATION - Le « double Handling » (c'est-à-dire le fait qu'une autre personne que le présentateur appelle ou excite le chien depuis l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou gesticulation) est interdit et sera sanctionné par le juge (disqualification).

Le présentateur n'est pas autorisé à porter de vêtement affichant ostensiblement le nom de l'élevage.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits ne seront pas remboursés attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Clôture des engagements 15 jours avant la date de l'exposition. Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Les juges qui n'officent pas, peuvent inscrire et présenter des chiens leur appartenant.

Seront refusés :

- Les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements.

- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique

- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes Affixe et Classes de reproducteur, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

Les droits d'engagements doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société, même si l'exposant ne peut présenter de chien.

Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les Associations affiliées :

- ceux qui auront fait une fausse déclaration ;

- auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper la qualité de celui-ci ;

- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;

- ceux qui auront subrepticement remplacé un chien engagé par un autre ;

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toutes responsabilités du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas et pour quelques causes que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leurs lieux et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserve, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition (voir paragraphe Réclamations).

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSE INTERMÉDIAIRE : pour les chiens âgés de 15 à 24 mois.

CLASSE OUVERTE : à partir de 15 mois.

CLASSE JEUNE : Pour tous les chiens de 9 à 18 mois.

CLASSE CHAMPION DE BEAUTÉ : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum au jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE VÉTÉRAN : à partir de 8 ans.

GROUPE VÉNÉRABLE : à partir de 10 ans

GROUPE FUN : à partir de 15 mois. Réserve aux chiens présentant un défaut de non confirmation.

CLASSE PUPPY : pour les chiens âgés de 6 à 9 mois et à jour des vaccins obligatoires. Cette classe ne donne pas droit à un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation (Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant).

CLASSE BABY : pour les chiens âgés de 4 à 6 mois et à jour des vaccins préconisés. Cette classe ne donne pas droit à un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation (idem à la classe PUPPY).

CLASSE D'AFFIXE : Pour trois chiens et au maximum cinq, sans distinction de sexe, déjà engagés et ayant concourus dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à des exposants différents. Ils seront jugés sur l'homogénéité du lot.

CLASSE REPRODUCTEUR : Chiens ou chiennes accompagnés d'au moins trois et au maximum cinq descendants, au 1^{er} degré, déjà engagés et ayant concourus dans une classe individuelle, présence obligatoire.

Sont considérées comme classe individuelle : les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, JEUNE, CHAMPION DE BEAUTÉ, VÉTÉRAN.

REFUS ou EXCLUSIONS :

- des engagements - la société se réserve le droit de refuser tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.

- des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

a) ceux refusés par le « Service Vétérinaire »,

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un Commissaire de ring et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui en aucun cas ne peuvent être tenues par un juge (qualité ou stagiaire) ou un expert-confirmateur de la race considérée. Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Les jugements sont sans appel dès qu'ils sont prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

Les juges attribueront selon la valeur du chien l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante.

Excellent - Ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante, la supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe

Très bon - Ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions, et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

Bon - Doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

Suffisant - Est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

Disqualifié - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales.

Ne peut être jugé - Ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées visant à corriger la condition optimale du chien ou de ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

RECLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivés et être accompagnées d'une caution du montant de trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette somme restera acquise à la Société organisatrice si après examen des réclamations, elles sont reconnues sans fondement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'étranger PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé d'origine étrangère.

En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

Pour pouvoir entrer en France, il faut que votre chien soit :

- Identifié par puce électronique ou par tatouage clairement lisible et apposé avant le 3 juillet 2011
- Être protégé contre la rage par un vaccin valide. L'animal doit être âgé de 12 semaines minimum pour pouvoir être vacciné. Lors d'un premier vaccin contre la rage ou lorsque la précédente vaccination n'a pas été maintenue en cours de validité, la protection du vaccin et sa validité sont obtenues après au moins un délai de 21 jours
- Disposer d'un passeport européen pour animal de compagnie prouvant l'identification et la validité du vaccin contre la rage. Ce passeport sécurisé et infalsifiable est délivré par un vétérinaire. Si votre animal dispose d'une ancienne version du passeport, soit encore délivré avant le 29 décembre 2014, il n'est pas nécessaire d'en changer

Il y a lieu de présenter ces documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Les exposants sont responsables du bien être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le laisser longtemps attaché à une potence, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle. Le non-respect de cette règle par l'exposant, entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire par la SCC.

Les règlements d'inscriptions ne donnent pas lieu à remboursement en cas de non présentation du chien inscrit à l'exposition.



CLUB FRANÇAIS DU LEONBERG

Affilié à la Société Centrale Canine – Agréée par le Ministère de l'Agriculture

Confirmation T.A.N. /T.R.R.

Confirmation : Se munir de l'original du pedigree et le formulaire de confirmation (*disponible sur le site internet de la Centrale Canine*)
confirmation is reserved for French dogs in order to obtain their final pedigree

T.A.N. : Le Club organise une séance d'épreuves permettant d'obtenir le «Test d'Aptitudes Naturelles. », requis pour le niveau 2 de la grille de sélection, et nécessaire pour la validation du titre de Champion de France. Ces épreuves, réservées aux chiens et chiennes âgés de 15 mois minimum à la date de l'examen, comprendront des tests appréciant le degré de sociabilisation, les facultés d'endurance et de récupération. Elles sont assurées par des équipes comprenant un vétérinaire, un juge, des intervenants habilités par le club.

Un diplôme sera remis aux propriétaires des sujets ayant satisfait aux différentes épreuves.

Il est rappelé que si le chien n'est pas confirmé à la date des épreuves, le test ne sera enregistré qu'après confirmation.

T.A.N. : The Club is organizing a test session to obtain the "Natural Aptitudes Test", required for level 2 of the selection grid, and necessary for the validation of the title of Champion of France. These tests, reserved for dogs and bitches at least 15 months old on the date of the exam, will include tests assessing the degree of socialization, endurance and recovery faculties. They are provided by teams including a veterinarian, a judge, staff authorized by the club.

A diploma will be awarded to the owners of the subjects who have passed the various tests.

T.R.R. : Le Test Reproducteur Recommandé, est ouvert aux chiens détenteurs du niveau 3 de la grille de sélection, ou équivalent pour les chiens étrangers. Il permet une validation du niveau 4 de la grille de sélection et la reconnaissance du titre de reproducteur - reproductrice recommandé(e). Les épreuves se déroulent sous le contrôle d'un juge. Une fiche signalétique sera remise au propriétaire du chien.

This test is open to dogs holding level 3 of the selection grid, or equivalent for foreign dogs. It allows validation of level 4 of the selection grid and recognition of the title of recommended breeding dog. The events take place under the supervision of a judge. A data sheet will be given to the dog owner.

Pour réaliser l'examen du T.R.R., le propriétaire devra fournir différents documents au juge :

- Pedigree.
- Carte d'identification par puce électronique
- Justificatif du Niveau 3 obtenu ou équivalent pour les chiens étrangers.
- Résultats des radios de dysplasie des hanches et des coudes.
- Carte dentaire (conseillée).
- Certificat vétérinaire éventuel pouvant justifier la présence d'un défaut constaté suite à accident, intervention, etc. Ne seront acceptés que des originaux.

Les examens s'effectueront le samedi de 10 h à 12h30 .Les confirmations pourront être aussi effectuées le dimanche matin.

RESTAURATION SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 septembre
Snack – Buvette

Sur place

SAMEDI 13 SEPTEMBRE
après l'Assemblée Générale
Apéritif offert

POUR VOUS INSCRIRE

Engagement en ligne sur

WWW.SCCEXPO.FR

Paie ment par carte bancaire

Onlineanmeldung, online registration : WWW.SCCEXPO.FR per kreditkarte, by credit card

Engagement avec paie ment par virement bancaire

L'engagement s'effectue en remplissant le formulaire papier qui sera envoyé par mail, avec le justificatif du virement et une copie du pedigree, à Mme BONTEMS leonberg.presidente@gmail.com et Mme REINHART, 976cathy.reinhart@gmail.com

Le virement doit se faire sur le compte du CFL :

Code IBAN : FR 76-1131-5000-0108-0030-5805-171 / SWIFT CODE / CEPAFRPP131

Indiquez en référence du virement CLUNY 2025 et votre nom.

*Registrierung mit Zahlung per Überweisung: Die Registrierung erfolgt durch Ausfüllen des Papierformulars, das per E-Mail mit dem Nachweis der Überweisung und einer Kopie des Stammbaums an Frau BONTEMS leonberg.presidente@gmail.com und Frau REINHART, 976cathy.reinhart@gmail.com gesendet wird. Die Überweisung muss auf das CFL-Konto erfolgen: IBAN-Code: FR 76-1131-5000-0108-0030-5805-171 / SWIFT CODE / CEPAFRPP131
Geben Sie unter Bezugnahme auf die Übertragung CLUNY 2025 und Ihren Namen an.*

*registration with payment by transfer: Registration is done by filling out the paper form which will be sent by email, with the proof of the transfer and a copy of the pedigree, to Ms. BONTEMS leonberg.presidente@gmail.com and Ms. REINHART, 976cathy.reinhart@gmail.com
The transfer must be made to the CFL account: IBAN code: FR 76-1131-5000-0108-0030-5805-171 / SWIFT CODE / CEPAFRPP131
Indicate in reference of the transfer CLUNY 2025 and your name.*

Engagement par voie postale :

Formulaire papier à retourner dûment rempli à

SCC EXPO – Société Centrale Canine – 155 Avenue Jean Jaurès 93 535 AUBERVILLIERS Cedex

Accompagné du montant en euros par chèque à l'ordre du **CLUB FRANÇAIS DU LEONBERG**

PROPRIETAIRE

Nom et Prénom (Name des Eigentümers - Owner's name) :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tel : Portable : Email :
 N° Adhérent 2025 (Mitgliedsnummer - membership number) :

LE CHIEN est engagé en Classe : (cochez la case correspondante ci-contre)

Nom (Name des Hundes - Name of the dog) :
 N° Livre d'origine (Zuchtbuch NR. - Pedigree N°) :
 (Avec indication de ce livre – Bitte name des Zuchtbuch angeben – Please name the stud book)
 N° Tatouage /transpondeur (Tattoo - microchip) :
 Sexe (Geschlecht - Sex) : Né(e) le (Geburtsdatum - Birth date) :
 Nom de la Père (Name des Vaters - Name of the Sire) :
 Nom de la Mère (Name der Mutter - name of the Dam):
 Producteur (Name des Züchters - Breeder's name) :

BABY PUPPY JEUNE INTERMEDIAIRE OUVERTE CHAMPION VETERAN VENERABLE |
 FUN Chien à confirmer : OUI NON

Tarif Engagement Aux expositions	Nationale d'Elevage				Somme adressée (amount paid)
	1 ^{ère} clôture		2 ^{ème} clôture		
	25/08/2025		01/09/2025		
	A*	NA*	A*	NA*	
1 ^{er} chien	40 €	50€	50€	60€	
2 ^{ème} et 3 ^{ème} chien	30€	40€	40€	50€	
4 ^{ème} chien et plus	20€	30€	30€	40€	
Baby, puppy Vétéran, Fun	20€	30€	30€	40€	
Vénéral	0€	0€	0€	0€	

Tarif engagement valable pour un chien	Inscription sans engagement à l'exposition				Inscription couplée à Nationale d'Elevage				Somme adressée (amount paid)
	1 ^{ère} clôture		2 ^{ème} clôture		1 ^{ère} clôture		2 ^{ème} clôture		
	25/08/2025		01/09/2025		25/08/2025		01/09/2025		
	A*	NA*	A*	NA*	A*	NA*	A*	NA*	
TAN	35€	50€	40€	55€	25€	40€	30€	45€	
TRR	35€	55€	40€	60€	25€	45€	30€	50€	

Tarif engagement Uniquement pour inscription au LOF	Inscription confirmation seule (sans engagement que ce soit en Nationale d'Elevage ou au TAN)				Inscription couplée à la Nationale d'Elevage Ou au TAN				Somme adressée (amount paid)
	1 ^{ère} clôture		2 ^{ème} clôture		1 ^{ère} clôture		2 ^{ème} clôture		
	25/08/2025		01/09/2025		25/08/2025		01/09/2025		
	A*	NA*	A*	NA*	A*	NA*	A*	NA*	
confirmation	25€	35€	25€	35€	0€	0€	0€	0€	

*A : adhérent (mitglied , member of CFL) NA : Non adhérent (Nicht-Mitglied, no member of CFL)

TOTAL

Lot d'affixe (kennel group) , lot reproducteur (breeding group) : engagement sur place (registration on site) - Tarif dégressif 1^{er} lot 20€, 2^{ème} lot 15 €, 3^{ème} lot 10€

Trophée Leosport : réservé aux chiens déjà inscrits en classe individuelle et possédants un carnet de travail. Ils doivent posséder au moins un résultat dans une épreuve soumise à carnet de travail dans les 12 derniers mois précédant la date de la Nationale. Engagement sur place - Tarif 10€

ATTENTION – WARNING- ACHTUNG

CLASSES DANS LESQUELLES LE CHIEN PEUT ÊTRE ENGAGÉ -- KLASSEN IN DIE DER HUND EINGESCHRIEBEN WERDEN --CLASSES INTO WHICH THE DOG CAN BE ENTERED

(voir définition des classes dans le règlement - See regulation - Definition der Klassen siehe Regelung)

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office en Classe OUVERTE ou JEUNE ou BABY ou PUPPY suivant son âge.

Attention ! Any dog for whom a class has not been designated on the entry form will be automatically registered in the Open class or Junior class or Baby class or Puppy class according to age.

Achtung ! Wenn der Aussteller die gewünschte Klasse nicht angibt, wird sein Hund automatisch seinem Alter entsprechend in die Offene- oder Jugendklasse oder Babyklasse oder Welpenklasse eingeschrieben.

- Intermédiaire (de 15 à moins de 24 mois – *bis 15 zu 24 Monate – from 15 to 24 Months*)
- Ouverte (âge minimum 15 mois) *Offene (Mindestalter 15 Monate) - Open (at least 15 months)*

Les Classes Intermédiaire et Ouverte concourent entre elles pour l'attribution du CACS. (*Intermédiaire and Open compete together for the CACS*). (*Die Intermediaire und Offene Klasse konkurrieren miteinander für die Zuteilung des CACS*).

- Champions de beauté (âge minimum 15 mois) *Championklasse (Mindestalter 15 Monate) - Beauty Champion (at least 15 months)*
This class doesn't complete for the CACS
- Jeunes (de 9 à moins de 18 mois) *Jugend (9 - 18 Monate) - Junior (9 - 18 months) complete for the J-CACS*
- Puppy (de 6 à moins de 9 mois) *(6 - 9 Monate, 6 - 9 months)*
- Baby (de 4 à moins de 6 mois) *(4 - 6 Monate, 4 - 6 months)*
- Vétéran (à partir de 8 ans) *(Ab dem 8. Lebensjahr, from the age of 8) complete for the V-CACS*
- Vénérable (à partir de 10 ans) *(ab dem 10 Lebensjahr, from the age of 10)*
- Fun (à partir de 15 mois) *(ab dem 15 Monate, from the age of 15 months) : only for neutred dogs, or males/females with disqualifying faults*
- Affixe (*Kennel group*) 3 chiens minimum – 5 chiens maximum provenant du même élevage
- Lot de reproducteur (*breeding group*) 1 sujet mâle ou femelle avec 3 à 5 de ses descendants directs du 1er degré

**Renseignements à fournir pour la classe CHAMPION
Joindre la photocopie du titre homologué**

Please join antirabic certificate for all registration and for Champion the copy of the Titel

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le CFL de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Tout exposant concède au CFL, et ce à titre gratuit, le droit à son image et son droit à l'image sur ses biens. Les images ne pourront être utilisées que sur les supports suivants, à savoir : la revue éditée par le CFL, ainsi que le site internet et la page facebook édités par celui-ci.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la Gastro-entérite à Parvo-virus.

I declare that the information I have given on this form, is to the best of my knowledge true. I accept without reserve all the articles within the regulations governing this dog show. In consequence, I exonerate the organizing society of any liability for accidents (wounds, thefts, diseases and damages) caused or suffered by my dog or myself.

I certify on my honour that, to my knowledge, neither my dog, nor my kennels suffer from any contagious disease on the day of the signature of the present document. I further undertake to not present myself or my dog at the show ground, should such disease manifest itself between the signature date of the entry form and the date of the show. In the event of any misrepresentation on my part, I agree with the application of the sanctions specified under the above mentioned regulations, i.e. the immediate disqualification of my dog and my exclusion from future events, sponsored by the SCC.

All exhibitors grant to CFL, free of charge, the right to their image, as well as he also grants the right to the image on his property. Images may only be used on the following media, namely: The journal edited by CFL as well as the website, and Facebook page edited by CFL.

It is recommended that all dogs should be vaccinated against Gastro-enteritis occasioned by the Parvo-Virus.

Joindre la preuve du virement bancaire ou du mandat à votre engagement. Enclose the proof of the transfer or the money order, and copy of the pedigree with your entry form. Den Beweis der Überweisung oder der Postanweisung mit einer Kopie des Stammbaums in Ihrer Mel- deschein beilegen.

Date et signature :